

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

SEANCE DU 05 FEVRIER 2015

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

N° 1

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

Mme et MM. E. ALBERT-CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

**AMENAGEMENT
DE LA BOUCLE
DES ISLES**

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND - J. P. BLANC - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires

**ACQUISITION DE
LA PARCELLE
AP 133**

formant la majorité des membres en exercice.

**CONSORTS
FROBERT**

Absents excusés :

MM. J. S. LALOY - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - Vice-Présidents.

Mme et M. A. CORNE - J. JOANNET, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Mme Elisabeth ALBERT-CUISSET, Vice-Présidente.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

11 FEV. 2015

Publiée ou notifiée le :

11 FEV. 2015

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy et notamment ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délibération n° 28 du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2001, reconnaissant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la Boucle des Isles initialement porté par la Commune de Bellerive-sur-Allier,

Considérant la proposition des consorts Frobert, propriétaires de la parcelle cadastrée AP 133, située dans la Boucle des Isles, d'une superficie de 2 074 m², de vendre leur terrain,

Considérant l'accord intervenu entre les propriétaires et Vichy Val d'Allier sur un prix de 3 110 €, sachant que ce montant correspond au prix moyen pratiqué depuis quinze ans sur ce petit secteur de la zone à aménager et à protéger, soit 1,50€/m²,

Considérant l'opportunité pour Vichy Val d'Allier de compléter encore sa réserve foncière en acceptant cette proposition,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès des consorts FROBERT ou de leurs ayants-droit, la parcelle cadastrée AP 133 (2074 m²), située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix global de 3110€ (cf plan annexé).
- de donner mandat en conséquence au Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous actes et tous documents relatifs à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

-dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Val d'Allier pour l'année 2015.

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....











Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Val d'Allier,
le 5 Février 2015.

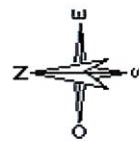
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président



EXTRAIT CADASTRAL - PARCELLE AP 133 A BELLERIVE S/ALLIER

-  Bâtiments Durs
-  Bâtiments Légers
-  Parcelles (contour)
-  Subdivisions fiscales
- Propriétés VVA**
 -  A acquérir
 -  Acquisition en cours
 -  Propriété VVA
 -  Propriété VVA avec locataire
 -  Mise à disposition de VVA
 -  Propriété Ville de Bellerive s/Allier



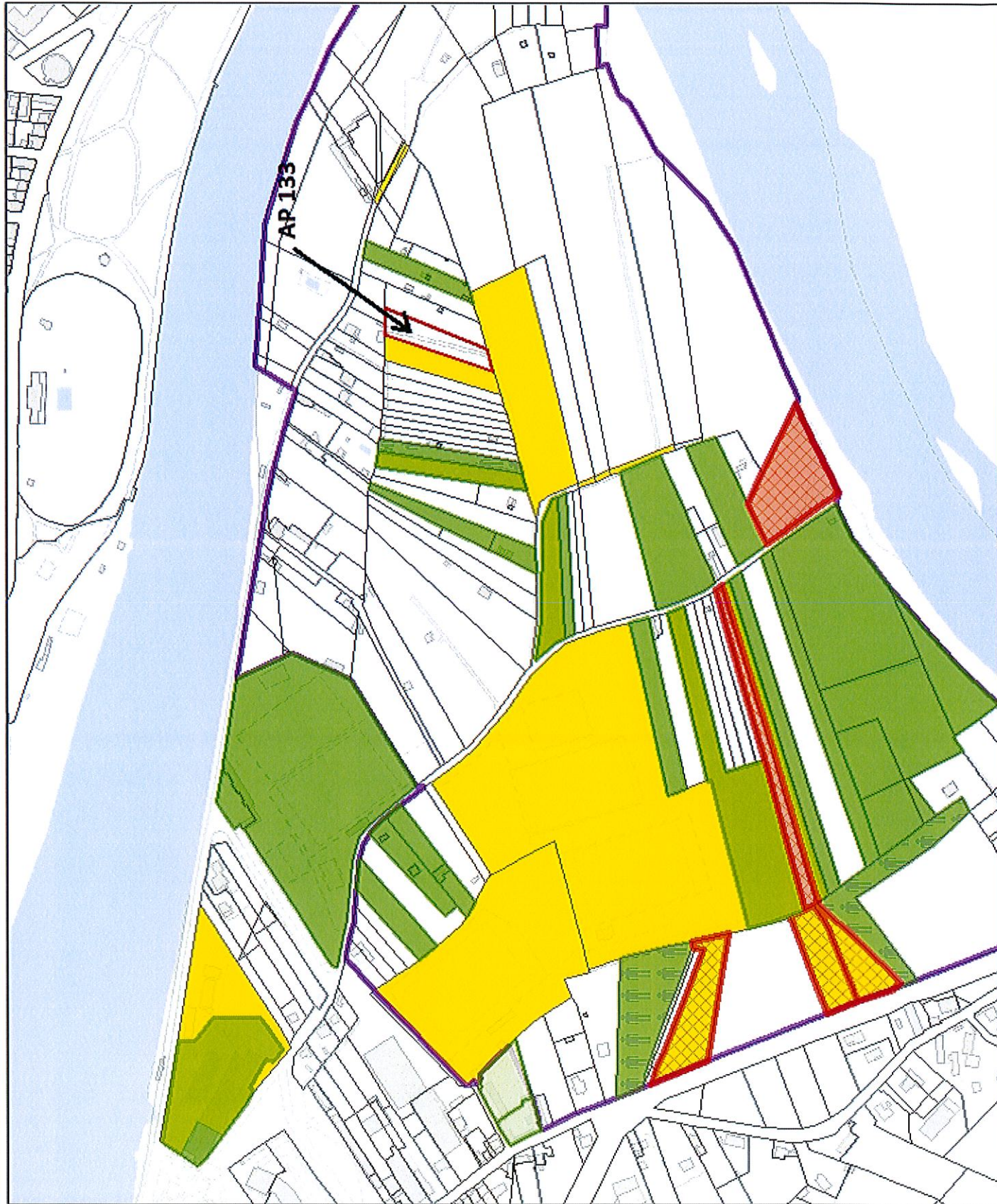
Edité le 21/01/2015

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier

DGFiP@ Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:4 859



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

SEANCE DU 05 FEVRIER 2015

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

N° 2

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

OBJET :

Mme et MM. E. ALBERT-CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

ABREST

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND - J. P. BLANC - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires

**ESPACE NATUREL
SENSIBLE
COTE ST-AMAND**

formant la majorité des membres en exercice.

**ACQUISITION DE
L'EMPRISE
FONCIERE**

Absents excusés :

MM. J. S. LALOY - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - Vice-Présidents.

Mme et M. A. CORNE - J. JOANNET, Conseillers Communautaires.

PARCELLE ZK 335

Secrétaire : Mme Elisabeth ALBERT-CUISSET, Vice-Présidente.

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-Préfecture
le :*

11 FEV. 2015

Publiée ou notifiée le :

11 FEV. 2015

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier et notamment ses compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délibération n°16 en date du 26 novembre 2009 approuvant le périmètre définitif de l'Espace Naturel Sensible de la Côte Saint-Amand,

Vu la convention de partenariat et d'objectifs établie le 27 mai 2010 avec le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier (C.E.N.), gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible réalisé par Vichy Val d'Allier sur le site de la côte Saint-Amand situé sur les communes d'Abrest et du Vernet, consistant, à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels tout en aménageant ces espaces pour être ouverts au public,

.../...



Considérant l'accord intervenu avec Madame Nicole RUBECK pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 335, d'une superficie de 2 290 m², lui appartenant, au prix de 1 374 € soit à un prix conforme à ceux auxquels Vichy Val d'Allier a déjà acquis les autres parcelles de ce site (entre 0,30€ et 0,60€/m²),

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 335 (2 290 m²) située à Abrest, auprès de Madame Nicole RUBECK ou de ses ayants droit (voir plan joint), au prix de 1 374 €.
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte ces propositions,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget Principal de Vichy Val d'Allier pour l'année 2015.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 05 février 2015.

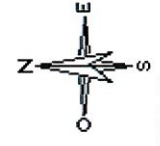
Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

EXTRAIT CADASTRAL - PARCELLE ZK 335 A ABREST

Propriétés VVA

-  A. acquérir
-  Acquisition en cours
-  Propriété VVA
-  Propriété VVA avec locataire
-  Mise à disposition de VVA
-  Mise à dis po. de VVA avec locataire

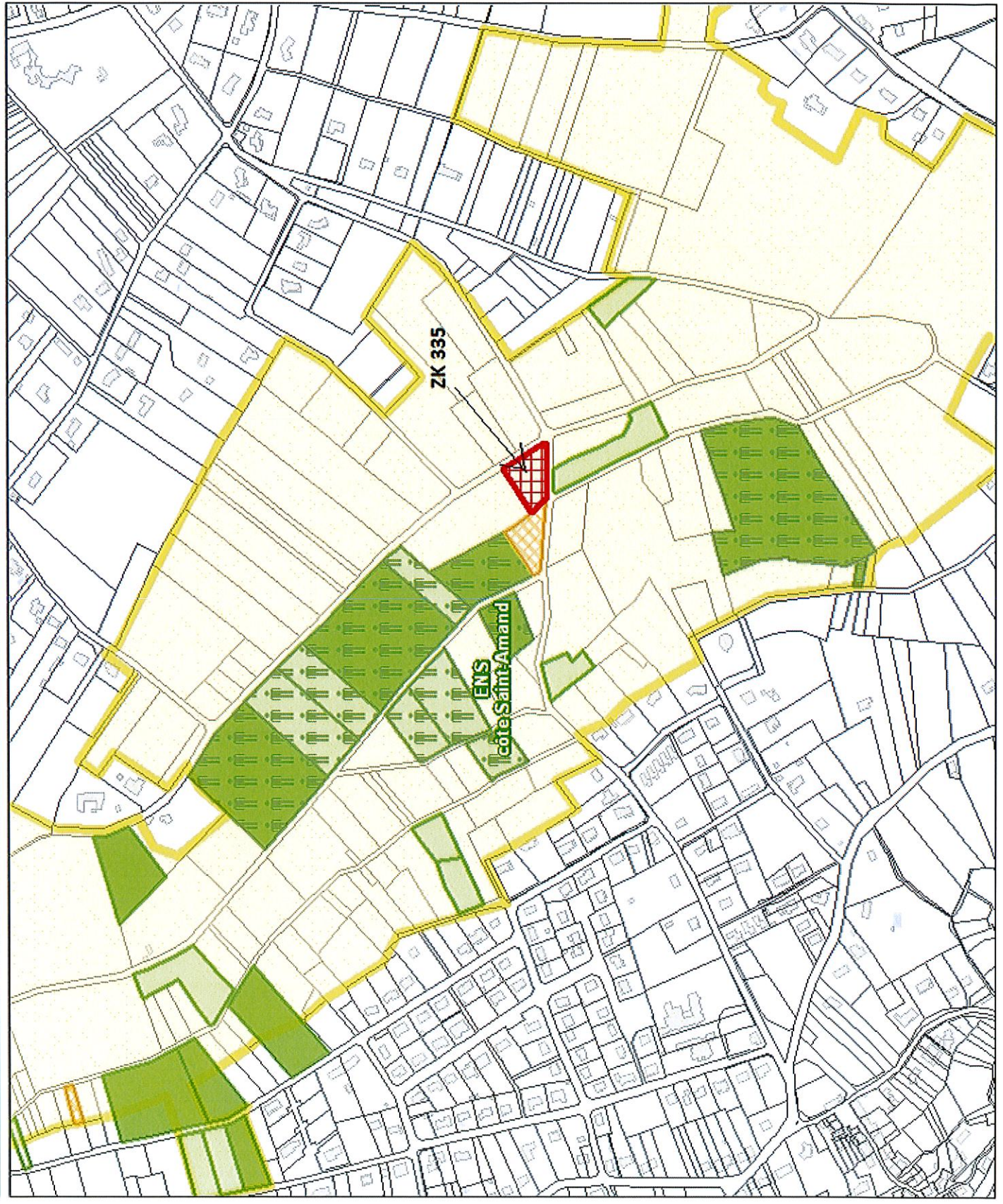


Edité le 13/01/2015

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier
DGFiP@ Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:5 750



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 Février 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 28

Présents : 23

Votants : 23

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

N° 3

OBJET :

FRAIS DE
DEPLACEMENT DES
ELUS

MANDATS
SPECIAUX

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mme et MM. E. ALBERT-CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. BOUARD – C. CATARD – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND - J. P. BLANC - C. PAGLIA, Conseillers Communautaires

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. J. S. LALOY - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - Vice-Présidents.

Mme et M. A. CORNE - J. JOANNET, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : Mme Elisabeth ALBERT-CUISSET, Vice-Présidente.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 13 FEV. 2015

Publiée ou notifiée

le : 13 FEV. 2015

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement ses articles L5211-13 et L5211-14

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les barèmes de remboursements au plan national,

Vu la délibération du 25 octobre 2007 décidant la mise en œuvre de la réglementation issue du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,



Vu la délibération N° 5 du 26 Septembre 2013 concernant le remboursement des frais de déplacements des agents de VVA,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 22 mai 2014 et plus spécifiquement les dispositions relatives aux délégations au bureau communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy val d'Allier en date du 25 septembre 2014 relative aux mandats spéciaux délivrés aux élus,

Propose au Bureau communautaire :

- de donner mandat spécial à M. Michel AURAMBOUT dans le cadre des Assises de l'Energie, du 26 au 29 janvier à Bordeaux,

- de donner mandat spécial à Mme Elisabeth ALBERT-CUISSET et M. Patrick MONTAGNER dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région Mobilité, le 30 janvier 2015 à Paris.

Les frais engagés pour ces missions seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal : Exercice 2014 – compte 6532

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier,
le 05 février 2015

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président,